

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

	UN AN	MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région :
Exclusivement
AUX BUREAUX DU JOURNAL
A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

RENGOIR DE L'ULTIMATUM PAR L'ESPAGNE

LA JOURNÉE

La chambre des appels correctionnels a confirmé le jugement de la 9^e chambre se déclarant compétente dans le procès des experts à Zola. Les diffamateurs se sont pourvus en cassation contre cet arrêt.

Les États-Unis s'arment fébrilement. Des navires attendent à Key-West l'ordre d'aller à la Havane, l'Espagne, de son côté, ne reste pas inactive. Les hostilités sont maintenant inévitables.

L'Espagne rencontre beaucoup de sympathie chez nous et sa souscription nationale s'augmente de nombreuses offrandes spontanées. Les Espagnols ont fait leur devoir. On espère avoir promptement raison des autres.

L'Espagne a refusé de recevoir l'ultimatum que le gouvernement lui faisait communiquer par le général Woodford. Ce dernier a quitté immédiatement Madrid.

Le paquebot la « Ville de la Giotat », arrivé hier à Marseille, a apporté des nouvelles du Tonkin. Des bandes armées infestent toujours certaines parties de la province. Quelques chefs ont fait leur soumission. On espère avoir promptement raison des autres.

Loi sur les Accidents

Nous voilà dotés d'une loi sur les accidents du travail. J'ai lu beaucoup d'articles où l'on disait du mal de cette loi. Je n'ai pas été convaincu par ces articles, bien que beaucoup d'entre eux fussent signés de noms amis.

Qu'a décidé cette loi ? Elle a décidé que, dans certaines industries qu'elle énumère, toutes les fois qu'un accident se produirait au cours du travail, le patron devrait fournir à l'ouvrier blessé ou à certains parents de l'ouvrier mort une indemnité sous forme de rente, soit viagère, soit temporaire, suivant le cas.

La loi a pris des précautions pour que le patron ou la compagnie d'assurance qui le représentera, ne puisse pas échapper à l'obligation de payer ces pensions, et pour qu'en cas d'insolvabilité du patron ou de la compagnie d'assurance, l'ouvrier trouve toujours une caisse capable de lui garantir la pension à laquelle l'accident lui donne droit.

Donc, ceux d'entre nous qui vivent, eux et leur famille, d'un salaire acquis au prix d'un travail dangereux seront garantis contre la misère noire qui, jusqu'à présent, pouvait résulter pour eux et pour les leurs d'un accident subit.

En écrivant cette phrase, j'éprouve un bonheur que vous devez tous éprouver, me semble-t-il, chrétiens, en me lisant.

Quand nous apprenons qu'un père de famille est tombé d'un échafaudage, ne disons nous pas tout de suite : « Et ses enfants ! »

Quand le 21 décembre dernier, on annonçait chez moi qu'un homme était enseveli au fond d'une tranchée sur la place de la Comédie, après avoir pensé

à la douleur des bûches qui n'avaient plus leur papa, mes enfants en venaient tout de suite à se demander comment ces bûches allaient vivre maintenant que leur papa ne serait plus là pour gagner leur pain.

Sur ma paroisse, on secourt une jeune mère dont le mari est mort d'un accident du travail. N'est-il pas réconfortant de se dire que désormais, au moins dans certaines professions réputées plus dangereuses, les enfants de ceux qu'un accident aura tué ne seront plus réduits à vivre uniquement d'aumônes ?

Une dame, dont le mari est professeur de science physique, me disait un jour : on doit éprouver moins de satisfaction à étudier le droit qu'à étudier les sciences physiques. Ces dernières donnent l'essor aux progrès matériels de l'humanité. Les travaux en apparence les plus théoriques des physiciens ou des chimistes amènent souvent de la manière la plus imprévue des applications très utiles à tous.

Et le droit, ne détermine-t-il pas des résultats positifs aussi bienfaisants, lorsque, de l'analyse patiente d'un contrat encore mal étudié, il déduit des règles nouvelles capables de faire rendre justice aux faibles, lorsque par une application nouvelle des principes, il préserve de la misère et de la mendicité les enfants de ceux qui sont morts au champ d'honneur du travail ?

Certes, quelles que puissent être les lacunes de la loi nouvelle, je ne pourrais que bénir ceux qui l'ont votée, car elle fera cesser en partie une injustice dont trop souvent j'ai été témoin.

Tous mes confrères avocats ont vu comme moi des malheureuses victimes d'un accident n'obtenir que des indemnités dérisoires ou n'en obtenir pas du tout.

Sans doute on a raison de dire que les tribunaux finissent presque toujours par condamner les patrons à indemniser les ouvriers victimes d'accident ou leurs familles. Mais on oublie que les tribunaux ne prononcent ces condamnations qu'au profit de ceux qui avaient eu les moyens d'intenter et de soutenir jusqu'au bout les procès en indemnité.

Combien de pauvres estropiés, de malheureuses femmes, combien de mineurs ne se trouvaient-ils pas dans l'impossibilité de faire un procès ?

Pour faire un procès contre le patron, il faut renoncer à son amitié, à ses charités, prendre souvent les apparences de l'ingratitude, assumer tout l'odieuse d'une accusation de négligence ou de maladresse à l'égard d'un homme qui, en somme, a pendant longtemps fourni le travail et le pain. Il faut en plus trouver un avoué qui fasse l'avance des frais ou se résigner aux lenteurs de l'assistance judiciaire. Enfin il faut avoir assez d'avances pour manger pendant l'année ou même les deux ou trois ans que peut durer le procès.

Toutes ces conditions sont difficiles à rencontrer réunies chez des personnes sans culture, sans relations puissantes, sans fortune, que vient de frapper soudainement un grand malheur.

Le procès était-il intenté ? Le patron ou plus souvent l'assurance qui le représentait, était-il là, proposant, dès que la misère devenait plus forte, le paiement d'une petite somme contre la renonciation à l'indemnité dont les

l

A L'ÉTRANGER

LES PUISSANCES ET LE CONFLIT

Paris. — Comme on l'a vu, c'est à l'Espagne et à l'Autriche qu'incombe la protection des Espagnols en Amérique. Des instructions ont été envoyées en conséquence à notre ambassadeur à Washington.

L'Angleterre s'est chargée de la protection des Américains en Espagne.

L'Angleterre aurait, dit-on, exprimé le désir que l'Espagne renonce à armer des corsaires.

LA NEUTRALITÉ DE LA FRANCE

Paris. — Plusieurs journaux ont annoncé que ce soir devait se réunir au ministère des affaires étrangères une commission composée des représentants de nos ministères des affaires étrangères, de la marine, des colonies et de la justice en vue d'arrêter les dispositions à prendre au sujet de la déclaration de neutralité dans le conflit hispano-américain. Cette information est prématurée.

En effet, on nous fait remarquer au ministère des affaires étrangères qu'une réunion de ce genre ne peut avoir lieu avant que les hostilités soient ouvertes.

L'OPINION DE DON CARLOS

Bruxelles. — Dans une entrevue qu'il a eue aujourd'hui avec un rédacteur du journal le *Peuple*, don Carlos a exprimé la conviction que les insurgés espagnols ne feront cause commune avec l'Espagne contre les États-Unis en raison de leurs craintes légitimes des envahissements américains.

Sans exprimer une confiance absolue dans le triomphe de l'armée et de la flotte espagnoles, don Carlos croit que le patriotisme de son pays va faire des miracles. Il a ajouté : « En ce qui me concerne personnellement, dès que le premier coup de canon aura retenti, je donnerai des preuves que je suis patriote avant d'être prétendant. »

Don Carlos n'a pas voulu préciser la signification de ces paroles.

LA PRESSE EUROPÉENNE

Paris. — Plusieurs journaux continuent à faire entendre des protestations contre l'attitude de l'Europe, assistant impassible, indifférente, au duel inégal qui se prépare, sans oser élever la voix pour venir en aide à l'Espagne, qui a pour elle le droit et la justice.

« Il n'y a plus d'Europe, dit le *Gaulois*, depuis que la France s'est condamnée à la retraite. La politique industrielle, la diplomatie commerciale, la lutte pour les intérêts matériels entrent en ligne avec l'Amérique et jetent les gens à l'Europe des Croisades et des guerres de l'indépendance hellénique. Les coups qui a frappé la France a paralysé l'Europe. »

On mande de Vienne au *Matin* :

« On est ici tout au conflit hispano-américain. Plusieurs diplomates regrettent que les puissances n'interviennent plus à Washington. »

L'ambassadeur d'une grande puissance ne disait hier : « Si l'Europe n'intervient pas pacifiquement maintenant, quelques mois d'intervention *manu militari* ; car il n'est pas certain qu'un cours de la guerre les États-Unis ne lèveront pas ou ne menacent pas les intérêts coloniaux ou commerciaux des nations européennes. »

« C'est une guerre de rivalité économique que l'Amérique provoque contre l'Espagne, déclare l'*Économiste*. »

« La doctrine de Monroe continue-t-elle, apparaît comme une égoïste application de la fameuse maxime : cette malice doit être à nous, du moment qu'elle est disputée. »

« L'Europe comprendra-t-elle qu'un intérêt commun commande une nouvelle intervention, décisive, énergique, sûre ? Nous osons le souhaiter, sans l'espérer. »

Le *Soleil* estime que la guerre qui commencent est la lutte de la race latine contre l'envahissement anglo-saxon, du catholicisme contre le protestantisme, de la monarchie contre la démocratie républicaine.

Il ajoute :

« Quels services les armes espagnoles rendraient à l'humanité en détruisant le préjugé de la grandeur américaine. »

Le *Figaro* a reçu la communication suivante :

« Un ancien chef d'Etat se demande s'il n'y aurait pas une base d'entente entre les deux camps ; l'Espagne se déclarerait prête à accorder l'émancipation des Antilles, si elle avait la certitude que les Cubains la préfèrent à l'autonomie. »

« Afin que la consultation de la volonté du pays soit sincère, l'Espagne remettrait le gouvernement de Cuba au Mexique en dépôt. Les cabinets de Madrid et de Washington s'engageraient à respecter le résultat du plébiscite. »

On télégraphie de Londres au *Figaro* :

« Le sentiment anglais est toujours favorable aux Américains. Les Américains sont bien de race anglo-saxonne. »

« Aujourd'hui la préoccupation principale des politiciens de la presse est de décider quelles obligations la neutralité imposée à l'Angleterre. Les Anglais prévoyants, peu nombreux, sont regardés comme de candides Cassandres. Ils voient avec inquiétude l'Amérique entrer dans une voie nouvelle. Ils craignent que leur sympathie pour l'Amérique leur coûte cher dans l'avenir. »

Vienne. — La *Nouvelle Tagblatt* dit savoir que l'Espagne fera connaître à l'Europe, par une note circulaire, qu'elle a été poussée à la guerre.

Le journal ajoute que, pour l'Europe, il est important de se rendre compte qu'un contre-coup possible de la guerre sur les rapports commerciaux de tous les États neutres n'est pas exclu. Les puissances de l'Europe devront prendre des mesures pour le cas où le commerce du monde serait paralysé par les corsaires américains ou espagnols.

« Malgré la peur que l'Europe manifeste devant l'Amérique, dit le *Waterland*, des circonstances peuvent survenir, ayant pour conséquence que l'Espagne ne sera pas seule dans la lutte pour le bon droit. »

Le *Fremdenblatt* dit qu'une petite majorité de Cubains demandait l'indépendance et quelques bandes luttent pour cette indépendance. L'Espagne ne pouvait donc capituler devant les bandes, mais dans le cas où les Cubains auraient voulu l'indépendance, l'Espagne aurait pu consentir sans que son honneur fut atteint.

ZOLA ET LES EXPERTS

Paris. — La Chambre des appels correctionnels présidée par M. Follotley, a entendu aujourd'hui l'appel interjeté par Zola et Perreux, gérant de l'*Aurore*, contre le jugement de la neuvième chambre correctionnelle qui, par deux arrêts, avait condamné Zola et Perreux à des peines d'amende et de prison pour avoir publié, dans l'*Aurore*, des articles tendant à diffamer le général Boulanger.

tures Belhomme, Courard et Varinard, qui ont déposé, dans le procès Esterhazy, devant le conseil de guerre.

Zola, dont l'arrivée au Palais n'a été signalée par aucun incident, et Perreux assistent à l'audience qui est ouverte, devant une salle à peu près vide.

L'Indien parlait bas à son compagnon mystérieux, dans un idiome étranger, et lui désignait du doigt le valet toujours étendu.

La comtesse Lanine crut saisir dans l'œil du nabab une telle expression de cruauté qu'elle frissonna.

Cet incident provoqua par la maladresse d'un domestique d'Europe, a troublé Votre Excellence, disait le nabab. Je le regrette, et j'espère que mon intendant n'engagera plus, à l'avenir, de valets qui s'évanouissent en servant.

III

Après le bal

A quatre heures du matin, le palais était redevenu silencieux ; les fenêtres ne brillèrent plus de l'éclat des lumières, la foule avait quitté les abords de la magnificence demeure, et on entendait à peine dans la nuit le pas cadencé de l'escouade des soldats de police qui rentraient dans leurs quartiers.

La pièce la plus reculée de l'hôtel était seule éclairée par quatre lampes placées sur un immense bureau. C'était la plus grande pièce du palais, et elle formait un contraste réel avec le reste des appartements, où l'or, la soie, les fleurs rares, les bronzes les merveilleux de l'industrie étaient accumulés avec profusion.

La chambre dont nous parlons, tendue en entier d'une étoffe sombre, avait des fauteuils en cuir et de chaises de cannes. Il est vrai que le cuir était de Cardoue, et le bois de l'ébène massif. Des cartes géographiques pendues aux murs. Dans d'immenses armoires en bois noir, il y avait plus de dix mille volumes reliés en cuir de Russie rouge, avec la lettre D, surmontée d'une couronne fermée en argent, sur

les plats. La table placée au centre de la pièce avait des dimensions monumentales. Le désordre y régnait ; à côté de livres ouverts, il y avait des liasses des papiers, des lettres, des plumes de toute sorte, jetées au hasard ou fichées dans l'encuir, maculant le tapis vert de taches noires.

Un journal couvrait une invitation sur papier velin où un bonhomme avait été dessiné par une main inhabile. Evidemment, le maître de l'hôtel rangeait ses lettres comme peut le faire un homme puissamment riche et habitué au service d'un monde de domestiques.

D'un côté de la table, une chaise de repos, large, haute, une sorte de fauteuil-sopha. On pouvait écrire, s'étendre, dormir ou se coucher à demi sur ce meuble d'un usage rare en Europe et inventé par la paresse asiatique. De l'autre côté, un simple fauteuil en cuir à dossier d'ébène.

Un quart d'heure après le départ du dernier invité, le nabab, étendu sur la chaise de repos, enveloppé d'une robe de chambre de cachemire, paraissait attendre quelqu'un.

Si, à ce moment, Taliana eût pu le voir, elle aurait constaté une notable différence entre le gentleman froidement poli qu'elle venait de quitter et l'homme ramassé sur lui-même, qui se tenait là avec un regard anxieux. Dowgali Sahib ne se ressemblait plus à lui-même. Ses gestes saccadés témoignaient d'une impatience pour en harmonie avec la majestueuse placidité du potentat indien. Le regard brillant, la bouche crispée, un sourire cruel aux lèvres, il interrogeait à tout moment la porte qui séparait son cabinet des appartements de gala, et, à chaque seconde écoulée, la colère ren-

dait plus sombres ses traits crispés et gonflait les veines de son front.

Tout à coup il se redressa, bousonna sa robe de chambre, s'accouda et parvint à donner à sa physionomie l'expression de la plus complète indifférence. La porte venait de s'ouvrir. Un laquais en grande livrée apparut sur le seuil, chercha des yeux le nabab, l'aperçut, s'avança lentement, s'empara, sur son passage, d'une des chaises laissées, l'approcha de la table, dévissa froidement le prince indien et s'assit sur la chaise en croisant ses jambes l'une sur l'autre.

— Que me voulez-vous ? demanda-t-il au nabab.

L'Indien n'avait pu s'empêcher de franchir le seuil à la façon familière dont ce domestique s'introduisait auprès de lui. Son front se plissa ; il suivit d'un regard mécontent tous les mouvements du laquais, et, quand il le vit assis bien à son aise et qu'il entendait la question, il s'écria en russe : — Ah ! ah !... le fait est curieux. Vous êtes Russe ?

— Je ne suis rien, répondit le laquais. — Comment ! rien !

— Rien ; je ne suis plus Russe qu'homme, pas plus homme que chien pas plus chien qu'archange ! Et vous, qui êtes-vous... et que me voulez-vous ? Je vous ai servi... vous m'avez payé... Que peut-il y avoir de commun entre nous ?

Le nabab eut un geste d'impatience : ce laquais, portant sa livrée, se présentant chez lui comme chez un égal, s'asseyant, se croisant les pieds avec désinvolture, lui agaçait les nerfs. Dans les Indes, la rareté du fait lui en eût peut-être fait excuser l'inconvenance ; mais en Europe, ce n'était pas de la hardiesse, c'était de l'insolence. Depuis

l'abolition du servage, le nabab assimilait la Russie au reste de l'Europe. Il aurait peut-être récompensé l'esclave téméraire. Il toisa de la tête aux pieds le mercenaire insolent et dit :

— Si je vous ai fait appeler, c'est que probablement j'avais besoin de vous voir ! Attendez mes questions et comportez-vous comme doit le faire un serviteur en présence d'un maître, un laquais en présence d'un prince ! Lève-toi, allez au seuil et attendez-y mes ordres.

Ceci fut dit d'un ton sec et froid. Le laquais fut légèrement interdit ; ses façons n'avaient pas provoqué un grand étonnement ni aucune colère ; mais son trouble ne dura pas. Il se renfonça dans sa chaise, éleva son coulier à boucle d'argent, aux armes du nabab, jusqu'à la hauteur des genoux de ce dernier, et répondit :

— Je ne suis pas votre laquais et ne me crois pas inférieur à vous. Nous sommes égaux.

— Non, répondit froidement le nabab ; je vous paye et vous me servez. — Si, riposta le laquais ; vous m'avez payé et je ne vous sers plus.

L'Indien comprit qu'une discussion n'aboutirait à rien ; il prit résolument son parti.

— Soit ! Mais vous auriez aussi bien fait, dans ce cas, d'ôter cette livrée avant d'entrer ici.

Le laquais sourit ironiquement :

— Pourquoi faire, puisque je ne m'y trouve pas gêné ? Au fait, dit-il, profitant de son avantage, si vous m'avez fait appeler, c'est que, comme vous le dites très bien, vous avez besoin de moi. Je suis étonné en constatant cela, mais cela n'en existe pas moins. Je ne vous connais pas, moi, et l'idée de me